

COMMUNE DE CAMARET-SUR-AIGUES

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
**DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

Département de  
VAUCLUSE

Arrondissement  
de CARPENTRAS

**Séance du 28 janvier 2025**

Nombre de membres  
En exercice : 27  
Présents : 21  
Votants : 27

*L'An deux mille vingt-cinq, le vingt-huit janvier à dix-huit heures,*

*le CONSEIL MUNICIPAL de Camaret-sur-Aigues, dûment  
convoqué le 22 janvier 2025, s'est réuni au nombre prescrit par  
la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,*

*Sous la présidence de **Philippe de BEAUREGARD, Maire.***

**N°2025/DELIB/012**

**Objet :**  
*Création d'emplois non  
permanents pour faire  
face à un  
accroissement  
saisonnier et  
temporaire d'activité*

**Rapporteur :**  
*Antonio MUGA*

**Présents :** Hervé AURIACH, Sylvette GILL, Jean-Michel MARLOT, Christine WINKELMANN, Antonio MUGA, Renée SOVERA, Jean-Luc DA COSTA, adjoints. Christiane VEZIAN, Raymond KARASZI, Francine DENEUX, Laurence TURCHINI, Martine KOENIGER, Patrick FARRE, Gérard THON, Jean-Paul LENER, Elvire TEOCCHI, Isabelle LATARD, Jean-Baptiste SAVIN, Françoise VIRLOUVET et Claude CHEVALIER, Conseillers Municipaux.

**Procurations :** Liliane DIAZ ayant donné procuration à Philippe de BEAUREGARD, Patricia ROCHE ayant donné procuration à Martine KOENIGUER, Christophe LACROIX ayant donné procuration à Sylvette GILL, Richard BRANCORSINI ayant donné procuration à Jean-Baptiste SAVIN, Jean-François NORMANI ayant donné procuration à Françoise VIRLOUVET, Chantal BERGEL ayant donné procuration à Renée SOVERA.

**Absents excusés :** Néant

**Considérant la désignation de Monsieur Claude CHEVALIER,  
comme secrétaire de séance,**

**Le Conseil Municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Fonction Publique et notamment son article L.332-23,

Vu le Budget de la Commune,

Considérant qu'il est nécessaire de recourir à l'emploi d'agents non titulaires pour faire face à un accroissement saisonnier et temporaire d'activité,



Considérant que ces agents exerceront à titre principal les fonctions d'adjoint du patrimoine et d'adjoint d'animation territorial,

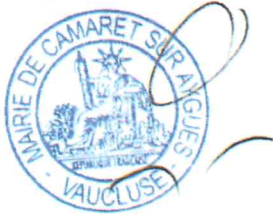
Où la proposition de Monsieur le Maire de créer ces postes d'adjoint du patrimoine et d'adjoint d'animation territorial,

**DECIDE à l'unanimité :**

- D'accepter de créer les postes suivants pour un accroissement saisonnier :
  - **1** poste d'adjoint du patrimoine à **temps complet** pour le service bibliothèque,
  - **3** postes d'adjoint d'animation à **temps complet**, pour le service enfance jeunesse-crèche.
  - **1** poste d'adjoint d'animation à **temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaires**, pour le service enfance jeunesse-crèche.
  
- D'accepter de créer les postes suivants pour un accroissement temporaire :
  - **2** postes d'adjoint d'animation à **temps complet** pour le service enfance jeunesse-crèche.
  
- D'imputer les sommes afférentes à cette dépense au chapitre 012 du budget principal de la commune.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Philippe de BEAUREGARD,  
Maire



Claude CHEVALIER,  
Secrétaire de séance

Publié sur le site de la commune le : 06 FEV. 2025  
Transmis en Préfecture de Vaucluse le : 03 FEV. 2025

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télécours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

